

LIVRY. — Il sera procédé, le mardi 27 juillet, à la vente en place d'armes de 49 arbres bordant les routes nationales n° 20 et 84, qui entourent la grande route dans toute la traversée de notre village seront donc prochainement abattus. Leur départ sera placé à un certain nombre d'habitants parce que les arbres sont bien souvent des arbres au risque de blesser les passants ou de causer des dégâts aux maisons voisines.

La sécurité du lendemain pour tous

Tout serviteur de l'Etat acquiert des droits à la retraite moyennant des retenues pratiquées sur son traitement et cette retraite est considérée par tous comme une inséparable avantage inhérent aux années sonnières publiques.

Chez nous, cependant, grâce à l'assurance sur la vie, peu à la procure.

En effet, en échange d'une prime modique, la Nationale prend l'engagement de servir, à une époque déterminée, une rente viagère au contractant.

Sous cette forme, la retraite est plus complète que les pensions accordées par l'Etat et peut être appropriée aux ressources et à la situation de chacun.

Elle peut, en outre, être constituée sur deux titres.

Pour tous renseignements complémentaires et confidentiels, s'addresser aux agents qui représentent la Nationale dans tous les arrondissements de France, ou écrire au siège social, à Paris, 2, rue Pillet-Wil.

CHRONIQUE SPORTIVE

Nord-Touriste

Dimanche 24 juin : excursion à Bois Jeu, près Renais (Belgique). Celle excursion comprend, aller et retour, un itinéraire d'environ 70 kilomètres, sans détourniement accomplit à bicyclette.

La liste d'inscription sera définitivement close aujourd'hui vendredi, à 7 heures du soir, au siège social du Nord-Touriste, 1, rue de la Gare, à Roubaix. Chaque adhésion doit être accompagnée d'une somme de 2 fr. 50 pour le dîner.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 21 juin
Présidence de M. Dax, vice-président

DIX-SEPT HILES FRANC

DE DETOURNEMENTS

Gaston Lederer, est mis en cause par M. Dubois, concessionnaire à Lille. Il a été occupé pendant 12 ans.

Il y a quelques mois, M. Dubois s'apprêtait à quitter le poste de détourneur très grave et pour plusieurs années.

Gaston Lederer reçoit 2.600 fr. de détournement. Le patron prétendant qu'il avait beaucoup plus, ne réussit pas à prouver.

Défenseur, M. Grombé.

X... soldat de 2e cl. au 12e d'infanterie, absent de poste, 1 jour de prison avec sursis.

Défenseur, M. Chantay.

Véronique-Jeanne Léon, invaincue dans un combat avec un autre soldat, a été condamnée à 10 mois de prison.

Carla Armand-Désiré, 26 ans, conducteur de 15e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, 8 ans de prison.

Défenseur, M. Chantay.

Gaston Lederer-Louis Jozet, soldat de 2e cl. au 12e d'infanterie, hors de service et démissionnaire avec emport d'effets, un décret.

Défenseur, M. Marchand.

BENSEIGNEMENTS AGRICOLES

ETAT DES RECOLTES

On croit déjà à la famine pour l'avoine, l'orge, le blé et il y a qui voient les blés séchés.

Il faut faire la part de toute exagération. La température actuelle est, au contraire, très favorable aux premières moissons. Les fourrages vont donner quantité et qualité. Pour les seigles et les escourgesons, que l'on va faucher, il faut aussi la continuation du temps sec, et il y a peu de saisonnalité prévisible, ce sera encore assez tôt pour l'avoine et l'orge.

Malheureusement la sécheresse ne continue pas tout à fait à plus tard dans l'Est. On signale même qu'il y a un cyclone s'est établi hier près de Nancy.

LE VITRIOL

Boissons d'origine fait opposition à un juge, mais il y a un peu de tout dans ces boissons. Il y a quelques malentendus avec son maître qui est le juge. Il parait du reste qu'il n'a rien de mal à faire. Il n'avait point d'argent. Ainsi, il a été libéré.

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LES SORBETS

Le jeune Gustave Duriez, 20 ans, est le fils d'un détenteur. Il a été mis en cause. Il a été libéré. Il y a un peu de tout dans ces boissons. Il y a quelques malentendus avec son maître qui est le juge. Il parait du reste qu'il n'a rien de mal à faire. Il n'avait point d'argent. Ainsi, il a été libéré.

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LA GRÈVE DES MAGASINS

Honoré Roger, magasin à Wambrechies, était arrêté à ce sujet depuis. Il venait une grève dans le magasin. C'est un magasin à son nom. Ce qui l'est moins, c'est le moyen dont il a été mis pour se défendre. Voynat des paquets de choux fait à l'étagère de l'épicier Poul à Lille. Il a été arrêté pour empêcher l'empêcher.

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LES AFFAIRES DIVERSES

Paul Léonard, 16 ans, journalier, 2 jours de prison pour avoir manqué à l'entretien.

Jean Baudouin, 27 ans, journalier à Roubaix, deux mois de prison pour infraction à un arrêt d'assemblée.

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.

LE COURRIER

Le juge, fait remarquer à Detache qu'il a été pris simple et plus honnête de demander le décret et le Tribunal appelle cette observation de 10 jours de prison avec sursis.